



DÉCLARATION LIMINAIRE

CDAS DU 22 05 2023

Madame la Présidente,

Les représentants de la CGT ne peuvent débiter cette réunion sans parler du passage en force du gouvernement au sujet de la réforme des retraites. Avec une dizaine de journées de manifestations partout dans le pays et une journée du 1^{er} Mai unitaire d'un niveau historique, les syndicats proposent une autre réforme avec un financement plus juste et équitable sans augmenter l'âge légal de départ et la durée de cotisation.

Nous sommes convoqués au mois de mai pour ce premier Comité Départemental de l'Action Sociale du Lot et Garonne.

Cette réunion, tardive dans l'année, est due à plusieurs circonstances :

- Report du Comité National d'Action Sociale
- Report du séminaire des président(e)s des CDAS
- Attente du décret pour la nomination des nouveaux membres des CDAS
- Recherche d'un(e) délégué(e) pour l'action sociale du 47

Au niveau national, les représentants de la CGT attendent des nouvelles de la cession des résidences de vacances. 50 % des ventes devraient revenir à l'Action Sociale Ministérielle mais le ministre a décidé que ces ventes se feront au plus offrant et pas au Tourisme Social. Ceci donc contrairement à sa promesse initiale. De plus le Secrétariat Général n'avait pas tenu compte de l'avis des représentants des personnels.

De plus, les représentants de la CGT demandent une revalorisation significative des moyens budgétaires alloués au financement de l'action sociale des agents.

Actuellement la participation du ministère est d'environ 0,6 % de la masse salariale des actifs et des retraités contre plus de 3 % dans le privé, et même dans le public avec 3,15 % à la CDC.

Dans notre département, les représentants CGT souhaiteraient savoir si un (ou une) délégué(e) a été choisi(e) et si oui quelle sera sa date de prise de fonction.

Autre question : le fauteuil relaxant a t'il été acheté sur le Fonds d'Innovation Locale voté en 2022 ?

Des adjoints sont t'ils prévus dans le 47 pour effectuer des missions particulières régionales ?

Enfin, les représentants CGT du CDAS posent la question du Règlement Intérieur du département : doit t'il être réécrit compte tenu des changements sur le Règlement Intérieur national (question déjà posée mais sans réponse) ?

